

DELIBERATION (2025-27) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Autorisation de créer un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

L'an deux mille vingt-cinq le dix septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : 5 septembre 2025

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI.

Représentée : Mme Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absents excusés : MM. Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Alain LAGRU.

Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint administratif correspondant au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de catégorie C2, pour assurer les missions relatives aux fonctions d'un agent administratif polyvalent (accueil physique et téléphonique du public, gestion des dossiers d'urbanisme, des dossiers des services périscolaires, rédaction des actes d'état civil, exécution budgétaire,...), pour un temps de travail non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

- L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif aux conditions ci-dessus exposées ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des seront inscrits au budget.

Le Maire, Pascal BRUHAT,

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 11 septembre 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 11 septembre 2025,

Le secrétaire de séance, Alain LAGRU.